APPEL À CANDIDATURES
Ateliers temporaires construction | Individuel ou collectif

Lieu : La Forte, 1 avenue de la Résistance – 93260 Les Lilas
Durée : 1 à 3 mois
Période de résidence : du 04 janvier au 02 avril 2027 inclus
Période de candidature : du 09 au 29 novembre 2026 inclus (23h59)

Présentation générale |

Description de l'association :

Curry Vavart est un collectif artistique pluridisciplinaire qui installe et gère des espaces de travail artistiques partagés, tout en développant un programme d'actions culturelles et de lien social sur les territoires où il s'implante. Depuis 2011, le collectif est constitué en Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques (AGETA).
Constatant en Île-de-France le manque d'espaces de travail disponibles et abordables pour la création émergente et les associations, le collectif Curry Vavart propose un fonctionnement basé sur l'auto-gestion et la contribution des artistes, avec le soutien d'une équipe salariée pour soutenir ces initiatives artistiques et associatives.

Description de La Forte :

La Forte est une occupation temporaire développée dans le cadre de l'AMI Temp'O de l'EPT Est Ensemble, en partenariat avec La Main, foncière culturelle et solidaire.

Située dans une ancienne caserne du Fort de Romainville sur la commune des Lilas (M11 Serge Gainsbourg), La Forte se compose de trois salles au sein d'une ancienne caserne militaire partagée avec d'autres structures usagères. L'accès au site est possible du lundi au vendredi de 6h30 à 21h15 et le samedi de 7h00 à 19h00. Un badge d'accès nominatif temporaire sera remis aux artistes accueilli·es en résidence. Toute visite extérieure devra faire l'objet d'une demande une semaine en amont.

La Forte s'organise en différents espaces de travail disciplinaires : atelier partagé pour les arts visuels, atelier construction bois pour le design et la scénographie, salle de répétition pour la danse et le théâtre, chapiteau pour les arts du cirque et de la rue.
Chaque espace accueille des membres permanent·es du collectif Curry Vavart investi·es dans la coordination du lieu, ainsi que des postes de travail réservés pour des accueils en résidence de 1 à 3 mois.

Modalités |

Profil des candidat·es :

Le programme d'accueil s'adresse à tous·tes les artistes, sans limite d'âge, qui peuvent témoigner d'un parcours professionnel significatif ou en devenir.
La sélection des artistes accueilli·es est faite par les équipes de coordination bénévole et salariée de l'association. Dans le cadre de l'AMI Temp'O, une attention particulière sera portée aux artistes du territoire de l'EPT Est Ensemble.

Conditions de l'accueil :

Les artistes s'engagent par une convention qui fixe la nature, la durée (de 1 à 3 mois) et les conditions de l'accueil proposé. Les artistes accueilli·es doivent verser une participation aux frais mensuelle d'un montant de 70€/personne ainsi qu'une caution de 250€ pour le matériel et une adhésion annuelle à l'association (5€ pour les personnes physiques, 10€ pour les personnes morales).

Les artistes qui souhaitent candidater consulteront la fiche technique des ateliers temporaires proposés et veilleront à ce que les caractéristiques des espaces correspondent à leurs besoins.
Les artistes accueilli·es devront se conformer aux modalités d'accès au site telles que définies par le bailleur Cibex sous la forme d'un règlement intérieur.

Il est important que les artistes accueilli·es comprennent le fonctionnement de l'association et respectent le travail mené bénévolement par les membres du collectif Curry Vavart qui gèrent les espaces au quotidien.

Dossier de candidature |

Critères d'admissibilité :

Les candidatures peuvent être transmises jusqu'au dimanche 29 novembre 2026 inclus (23h59), en remplissant le formulaire suivant : https://tally.so/r/NqD9zN

Les candidatures transmises par email ou au-delà de ce délai ne seront pas étudiées. La commission de sélection se réunira début décembre pour une entrée dans l'atelier **le 04 janvier 2027.**

Pour toute question relative à l'appel à projets, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : construction.laforte@curry-vavart.com (préciser dans l'objet du mail : « Résidence La Forte »).

Ce dossier comprendra :

- ☐ Des visuels (dans la limite de 15 pages en format PDF max. 10 Mo) ;
- ☐ Un texte de présentation du projet (10 lignes max.), avec, s'il y a lieu, les dates d'expositions à venir ;
- ☐ Un CV complet du candidat (ou des candidats pour les collectifs) ;
- ☐ Des précisions sur les éventuels besoins en termes d'espace ou de matériel.

Fiche technique |

Les espaces de La Forte se situent au rez-de-chaussée de la caserne. Les ateliers temporaires sont intégrés à un plateau partagé de 77m² dédié à la construction bois, divisé en deux espaces distincts : un espace de bureaux avec connexion en WIFI et un espace équipé de machines (scie radiale, scie circulaire plongeante, scie sauteuse, perceuse à colonne, visseuse, ponceuse orbitale, aspirateur d'atelier).

Les artistes accueilli·es disposent d'un établi dans l'espace machines (consommables non-fournis) et d'un plan de travail avec rangements dans l'espace bureau (il n'est pas possible d'apporter son propre mobilier).
Le bâtiment se compose d'un point d'eau, de sanitaires et d'une cuisine commune.

Une ouverture au public pourra être organisée afin de présenter le travail des artistes accueilli·es dans le cadre d'une exposition collective en fin de résidence (sous réserve de faisabilité, à rediscuter en cours de résidence).

Visuels de la caserne et des deux espaces composant l'atelier partagé :

Vue générale de la caserne





Vue générale de l'atelier construction





Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires artistiques / Collectif Curry Vavart
Siège social de l'AGETA : MDVA 20e boîte 75 - 18, rue Ramus, 75020 PARIS
Email : contact@curry-vavart.com – laforte@curry-vavart.com